







Vie communale Fêtes et cérémonies Infos diverses Ecole Louis Collas pages 2 à 11 pages 12 à 15 pages 16 à 23 page 24 Le coin des associations Boîte à idées Infos utiles pages 25 à 27 page 27 page 28





Mesdames, Messieurs, Chers Administrés,

ux milliers de vœux échangés en janvier, le Conseil Municipal, les agents communaux et moi-même vous présentons leurs meilleurs vœux pour 2016.

Que cette nouvelle année vous amène à toutes et à tous beaucoup de joie en conservant le bien principal "LA SANTE"... Que nous en profitions le plus longtemps possible afin d'avoir le plaisir de se rencontrer.

Que 2016 ne connaisse plus d'attaques barbares comme en 2015, endeuillant des dizaines de familles et mutilant un grand nombre de jeunes innocents.

La lutte contre la radicalisation est désormais à nos yeux l'une des missions prioritaires de la Nation. Les Maires sont les fantassins de la République et les élus locaux constituent à cet égard un gisement inestimable de dévouement et de disponibilité.

Au-delà des évènements sanglants qui ont frappé la France en début et fin d'année, 2015 aura été particulièrement difficile pour les collectivités locales avec des baisses de dotations sans précédent, et ce, pour les trois prochaines années.

Les défis que nous devions relever étaient donc nombreux et difficiles. Pourtant, c'est dans ce contexte que votre Conseil Municipal a mis tout en œuvre pour tenir ses engagements en matière de services à la personne et de programmes d'investissements.

Comme je l'avais annoncé, nous avons mis en place le point "Vente de pains et viennoiseries" ainsi que l'APC (Agence Postale Communale). J'en profite pour remercier les élus qui ont participé et mené à bien ces services, opérationnels maintenant.

Concernant les programmes d'investissements : réseau électrique, éclairage public, France-Télécom avec passage des gaines de fibre optique, couplé au renouvellement du réseau d'eau potable rue Pasteur et ses impasses. Je remercie le Conseil



Départemental et le SEZEO (Syndicat des Electricités Zone Est de l'Oise) pour les aides financières. Ces travaux verront le jour en 2016 (il ne restera que la rue Edouard Collas à équiper). Le manque de finances ne nous permet pas de réaliser l'ensemble sur le même exercice.

En 2016, nous pourrons procéder également au remplacement de tous les ouvrants des classes élémentaires.

Sachez, chers administrés, que comme nous nous étions engagés, nous ferons aux mieux malgré les restrictions qui nous sont annoncées de partout, et bien sûr, sans augmentation d'impôts de la part communale.

J'en profite pour remercier mes adjoints et le conseil municipal qui m'ont apporté aide et soutien dans la conduite des affaires municipales.

Je remercie le personnel communal tant administratif que technique pour leur implication au service de nos administrés, ainsi que les personnes bénévoles qui gèrent avec brio nos différentes institutions tout au long de l'année.

Je remercie également les diverses associations municipales et leurs dirigeants pour l'organisation des activités et des animations conviviales qu'ils ont réalisées en direction de tous avec beaucoup de dynamisme.

J'en terminerai pour vous renouveler tous mes vœux les plus sincères pour que 2016 vous apporte ainsi qu'à vos proches et tous ceux qui vous sont chers : santé, travail et bonheur.

Bonne année à tous.

Votre Maire, Jean-Pierre Desmoulins





A fin de vous informer régulièrement sur la vie de votre commune, la commission Information et Communication qui compte 8 membres, se réunit plusieurs fois pour chaque édition.

Au programme:

- choix des sujets à traiter
- élaboration des articles
- corrections et relecture des articles avant la validation finale
- impression et distribution en porte à porte

En moyenne, 1 mois et demi et de nombreuses heures de travail s'écoulent entre le choix des articles et la distribution.

Toute la mise en page et l'impression sont effectuées par nos soins.



En 2015, le Saintines.Com c'est :

- → 4 éditions
- ⇒ 1800 exemplaires distribués
- ⇒ environ 80 articles
- ⇒ environ 167 photos publiées
- ⇒ 12 commissions
- ⇒ de très nombreux e-mails de travail...







Travaux réalisés par les agents communaux

Salle des fêtes

Mise en peinture, pose de dalles de plafond, changement des luminaires, ponçage et vitrification du parquet.

Logements rue Maurice Thorez

Rénovation de deux appartements et des parties communes, peinture, isolation et remise en état de l'escalier.

Salle du conseil

Mise en peinture de l'ensemble de la salle, restauration des portes des placards et isolation des murs extérieurs.

Local du comité des fêtes

Réparation de la porte extérieure du local suite à des dégradations.

Cavée du cimetière

Campagne de nettoyage par 4 agents.

Cavée Philippe

Abattage d'arbres et débroussaillage afin de faciliter le passage des camions de pompiers (largeur obligatoire 3m50).

Place de l'école

Réalisation d'une dalle en béton faisant office de podium et modification de la clôture grillagée.

Nettoyage et élagage

Fossé rue Gérard Philippe jusque la raquette rue Pasteur, parking rue Jean Jaurès.

Tonte et entretien de l'ensemble des espaces verts.

Rénovation, mise en peinture et pose du revêtement au sol.

<u>Logement communal de</u> <u>l'école</u>

Modification et renforcement de la clôture.

Accueil de la Mairie

Ecole

Rénovation, mise en peinture et réfection du plafond et du couloir de la classe de Mme la Directrice.

Travaux réalisés par des entreprises extérieures

Eclairages publics

Installation de deux candélabres à la sortie du nouveau lotissement et remplacement de 15 ampoules environ sur les candélabres déjà en fonction.

Remplacement d'un économiseur d'énergie.

Gymnase

Remplacement du volet roulant suite à un incident lors de la fermeture de celui-ci.





fin d'améliorer le service à la personne aux habitants de Saintines, nous avions envisagé d'installer une agence postale en Mairie, c'est maintenant chose faite.

Une convention entre la Poste et la Mairie a été signée le 23 octobre 2015 (effet au 19 octobre) pour une durée de 9 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée.

Elle permet ainsi de bénéficier des services postaux, financiers et de téléphonie. Une tablette tactile est mise à votre disposition.

Comme dans un bureau de poste, vous pouvez acheter des timbres, des enveloppes ou boîtes pour colis, déposer votre courrier et espèces,



retirer vos recommandés, colis, argent et même consulter vos comptes (via la tablette), etc...

Rendez visite à notre aimable « postière », elle est à votre écoute et fait le maximum pour vous satisfaire.

> Horaires de l'agence postale communale (APC)

du lundi au samedi de 8h30 à 12h00.

Fermeture le dimanche et jours fériés.



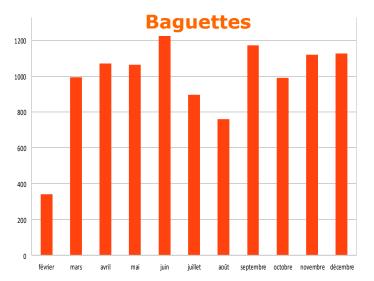
Vente de pain

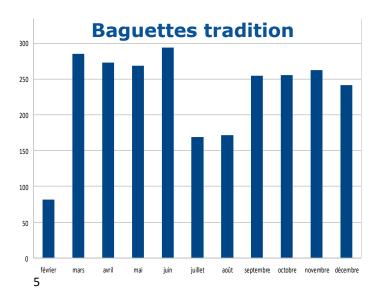
epuis le 9 février 2015, de nombreuses baquettes et viennoiseries sont à votre disposition en Mairie.

Durant 8 mois, le Maire, ses adjoints et quelques conseillers disponibles ont assuré la vente du lundi au samedi de 10h30 à 12h00.

Depuis le 19 octobre, notre jeune vendeuse Elvina vous accueille avec le sourire de 8h30 à 12h00 (sauf dimanche et jours fériés).

Vu nombre le de baquettes vendues, nous constatons que ce service est bien utile pour nos habitants et souhaitons que vous veniez encore plus nombreux.









Dans notre programme électoral figurait entre autre le remplacement de tous les ouvrants des classes primaires.

Pour permettre de financer l'opération estimée à 37 549,72 €, il était nécessaire d'obtenir le concours de nos partenaires financiers :

- soit l'Etat par le biais de la DETR (Dotation d'Etat Territoires Ruraux)
- soit le Conseil Départemental par une subvention.

Dans un premier temps, l'accord de l'Etat nous a permis d'obtenir une aide de 45% soit

16 897,37 €.

Ensuite, M. Jean-Pierre BOSINO, Sénateur Maire de Montataire, a proposé à M. le Maire de Saintines d'allouer une partie de sa réserve parlementaire. Cette aide estimée à 34.62 %, soit 13 000 €, viendra en complément de celle attribuée au titre de la DETR et permettra la réalisation des travaux en 2016.

Ce montage financier est extrêmement bienvenu dans cette période de restriction budgétaire.

Nous remercions vivement l'Etat (DETR) pour sa participation.

Très sensibles à la décision de M. le Sénateur Maire Jean-Pierre BOSINO, nous lui adressons nos plus sincères remerciements pour l'octroi de sa réserve parlementaire.

Plan de financement

Travaux hors taxes : 37 549,72 € **DETR** : 16 897,37 €

Réserve parlementaire : 13 000,00 € Commune : 7 652,35 €

Economics Ce sont les gouttes d'eau qui font les grandes rivières.

e sont en effet des économies sur deux postes de dépenses de fonctionnement que nous avons souhaité réaliser, à savoir :

- Pose, dépose, remplacement des ampoules, dépannages, heures de location de nacelle et consommation des illuminations de Noël.

Comme vous avez pu le constater, seules les installations ne nécessitant pas d'intervention de nacelle ont été mises en service (école, Mairie et église).

- Suppression de la cérémonie des vœux.



is en place par le Conseil Départemental, le Pass Permis citoyen s'adresse aux jeunes de 18 à 19 ans.

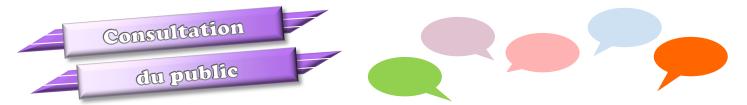
En échange de 70 heures de travail effectuées dans une association ou une collectivité, une aide de 600 euros est versée pour financer une partie du permis de conduire, sans condition de ressources.

Depuis le mois d'août, nous avons 2 jeunes qui travaillent à la Mairie et effectuent diverses tâches.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet du Conseil Départemental.







Suite à la demande d'enregistrement présentée par la société FLAM'UP en vue d'exploiter un entrepôt couvert sur le territoire de la commune de Saintines, M. le Préfet a pris un arrêté en date du 16 décembre 2015 prescrivant la consultation du public du lundi 18 janvier au lundi 15 février 2016 inclus.

De manière à assurer une bonne information du public, au moins quinze jours avant la période de consultation et jusqu'à la fin de celle-ci, un avis est affiché à la porte de la mairie. Les affiches resteront apposées du **2 janvier au 15 février 2016 inclus**. Cette information a été inscrite sur le panneau lumineux de la commune.

Le dossier se rapportant à cette demande est consultable sur place, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, par toute personne intéressée. Pendant la durée de la consultation, le public pourra formuler des observations sur le registre mis à disposition. Il sera clôturé à l'issue du délai fixé de la consultation et adressé à la direction départementale des Territoires, bureau de l'environnement - 2, boulevard Amyot d'Inville - BP 317 - Beauvais cedex.

Le conseil municipal devra se prononcer sur ce dossier. Son avis devra être pris dans la période allant de l'ouverture à quinze jours suivant la fin de la consultation du public (au plus tard le 1^{er} mars 2016).



ucie Rambouillet, notre secrétaire de Mairie en congé maternité de mai à début novembre 2015, a été remplacée par Mme Marine Machu. Celle ci a su occuper un poste multitâches avec un grand professionnalisme et une grande capacité d'adaptation. A son départ, nous l'avons félicitée autour d'un pot de l'amitié et lui avons offert un bouquet de fleurs pour lui montrer notre grande satisfaction.





a bibliothèque fonctionne avec 4 bénévoles et l'inscription est gratuite pour tous les saintinoises et saintinois.

Nous avons un partenariat avec la Médiathèque de l'Oise et avec la bibliothèque de Béthisy-Saint-Pierre, ce qui nous permet d'avoir des délais moins longs pour obtenir certains ouvrages.

Vous pouvez venir faire des réservations les jours d'ouverture soit :

- le lundi de 16h30 à 17h15
- le mercredi de 16h00 à 17h30

Nous vous souhaitons à tous, bonheur, santé et prospérité pour l'année 2016 et nous vous attendons toujours plus nombreux.

Anne-Marie, Michèle, Monique et Corinne.





l'aménagement numérique du département de l'Oise est mis en œuvre grâce à un programme de couverture du territoire par un réseau de fibre optique déployé par le SMOTHD.

Dès sa création, la Communauté de Commune de la Basse Automne (CCBA) a adhéré au syndicat permettant aux administrés qui le désireraient de se raccorder au très haut débit. Les communes de la CCBA ne devraient pas financer le déploiement de la fibre par leur propre budget, estimé à ce jour à 375 € par prise installée.

La compétence étant communautaire, le financement revenait de droit à la CCBA. Une carte avait été fournie aux élus par l'ancien Conseil Général et le déploiement sur notre commune était prévu pour 2016. Pour des raisons soit disant techniques, le nouveau Conseil Départemental nous annonce un recul de trois ans pour équiper notre village (2019). Monsieur le Maire s'est manifesté au cours du dernier Comité Syndical en protestant contre ce changement car cet équipement est attendu par un grand nombre de nos administrés. Sur les six communes de la CCBA, seule la commune de Verberie sera équipée rapidement (en cours de réalisation).

QISE ATMO

Un courrier dans ce sens a été adressé au Président du SMOTHD pour traduire ce désagrément, sachant que notre commune est très mal desservie. A ce jour, aucune réponse ne nous est parvenue.

parallèle, la municipalité poursuit l'équipement des rues communales (réseau électrique, éclairage public, France Télécom) rue Pasteur en 2016. Afin de ne pas ouvrir une nouvelle fois les voiries ainsi que les trottoirs occasionner ne pas de supplémentaire aux riverains, nous réaliserons le passage des gaines et des fourreaux supportant la fibre simultanément aux travaux d'enfouissement.

Malheureusement, suite aux décisions actuelles, il ne faut pas s'attendre pour autant à un fonctionnement du très haut débit avant 2019 (pose de la fibre), ce que nous déplorons tous fortement, d'autant plus qu'une incertitude plane au-dessus de nos têtes avec la fusion "ARC/CCBA" en 2017. Qui prendra en compte les travaux ? Dans quelles conditions ? Toutes ces questions et bien d'autres seront évoquées au cours des réunions préparatoires à la fusion. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution des tractations.



Malgré la conjoncture difficile, la commission d'action sociale a, cette année encore, choisi de continuer à distribuer le colis aux personnes de plus de 65 ans.

Chaque couple ou personne seule a reçu un panier de friandises remis par les membres du CCAS en Mairie le samedi 12 décembre. Chacun pouvait s'installer pour boire un café ou jus de fruits et manger une tranche de brioche. Tout cela s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse et chacun a pu discuter avec Monsieur le Maire ou les autres membres présents.

A la demande des personnes qui ne pouvaient se déplacer, les colis ont été amenés au domicile de chacune d'elles par Monsieur DESMOULINS et moi-même le samedi suivant, profitant de l'occasion pour porter aux familles reconnues en difficulté un colis de denrées alimentaires supplémentaires. Cette année, l'épicerie sociale ayant fermé, nous avons aidé plusieurs familles avec des colis alimentaires et nous avons bon espoir de pouvoir continuer ces actions d'aide ponctuelle.

La commission a également reçu sur rendez-vous plusieurs personnes pour leur apporter l'aide nécessaire à l'établissement de documents administratifs importants.



Nous restons à l'écoute de tous les saintinois et saintinoises et espérons pouvoir leur apporter un peu d'aide dans ces périodes difficiles.

La Commission d'Action Sociale vous souhaite une très bonne année 2016 à tous, pleine de bonheur et de santé.

La Présidente, Jeanine COPIGNY





n 2015, nous avons procédé au renforcement du réseau d'eau potable et sa mise aux normes ruelle Séraphine à Saint-Sauveur. Les travaux ont été réalisés début 2015 pour un coût de 101 393,32 € HT, soit 121 671,99 € TTC.

Nos avons continué à ne pas augmenter le prix de l'eau en 2015 et ce sera la même proposition qui sera faite en 2016.

Le syndicat a déjà procédé à trois baisses successives : 2012 - 2013 et 2014.

Travaux prévus en 2016 : renforcement du réseau et mise aux normes de la rue Pasteur et de ses impasses à Saintines.

des réaliser économies de supplémentaires et moins de gêne pour les résidents, réalisés ces travaux seront conjointement avec la commune de Saintines, réalisera l'effacement des réseaux électrique, éclairage public, France Télécom dans cette même rue.

Coût prévisionnel de l'opération pour le SIAEP : 254 000 € HT.

Je remercie le Conseil Départemental pour l'octroi d'une subvention.

Une étude est actuellement en cours afin de finaliser et lancer le remplacement des canalisations à réaliser sur les 2 communes :

- une partie de la rue Aristide Briand à

Saint-Sauveur

- rue du Clos de Chaly à Saintines,

et ce, avant 2017, date de prise de compétence de l'eau par l'ARC.

En effet, au 1er janvier 2017, l'Agglomération de la Région de Compiègne (ARC) prendra cette compétence pour les communes de Saintines et Saint-Sauveur. La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), promulguée le 7 août 2015, prévoit le transfert des compétences des communes ou EPCI vers les Intercommunalités ou Agglomérations.

J'en terminerai pour remercier les délégués issus des conseils municipaux de Saintines et Saint-Sauveur ainsi que la secrétaire du syndicat (Mme Lucie Rambouillet) qui ont œuvré et pris les bonnes décisions pour préserver la qualité du réseau d'eau potable.

Les membres du comité syndical de Saintines/ Saint-Sauveur, la secrétaire du SIAEP et moi-même vous présentons leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Que 2016 vous apporte tout au long de l'année santé, sérénité et réussite pour vos projets, pour vous et tous ceux qui vous sont chers.

Le Président, Jean-Pierre Desmoulins



Dégradations

ans les derniers jours de 2015, nous avons subi de nouvelles dégradations. Les casseurs voyous ne prennent pas de vacances entre les fêtes de fin d'année!!!

Plusieurs cambriolages ont été signalés dans les communes voisines ainsi qu'à Saintines.

Chez nous, cerise sur le gâteau, après une course poursuite par le PSIG (Peloton de Surveillance et d'Intervention de la Gendarmerie) de Compiègne, un véhicule s'est retrouvé piégé en empruntant la rue du château dans notre commune (voie sans issue). Les voyous ont projeté le véhicule sur les plots et chaînes délimitant le parking et le plateau des sports provoquant une explosion et l'incendie du véhicule (plots et chaînes endommagés ainsi qu'environ 20 à 25m2 d'enrobé fondu et à refaire).

M. le Maire à porté plainte le samedi 26 décembre après-midi.

Après vérification des services de gendarmerie, il s'avère que le véhicule n'avait pas été déclaré volé par le dernier propriétaire connu et que ce véhicule avait été revendu à plusieurs reprises mais non déclaré.

L'évacuation de l'épave, la remise en état des installations et de l'enrobé fondu vont peser une nouvelle fois sur notre budget.

L'espoir pour la commune de recouvrir cette dépense est que le dernier propriétaire du véhicule soit solvable. M. le Maire lui adressera un titre de recette du montant des dépenses engagées, dès que tous les éléments seront rassemblés.

Le nécessaire a été fait pour que la rentrée scolaire du lundi 4 janvier se fasse en toute sécurité et sans gêne pour les enfants et parents aux abords de l'école.

L'estimation de la remise en état de l'ensemble avoisinerait les 4000€





Autre dégradation qui grève le budget communal



Remise en état du candélabre de la ruelle « d'Entre Deux », montant des réparations estimé à 500€.



Stop aux dégradations



Etat Civil 2015

BONNET Elvin	14 mars
SIMANS Emilie	17 mars
LOPES Tiago	29 avril
DEFOULOY Jules	14 juin
DOLLET Noëllie	19 juin
FAVRY Alexandre	26 juin
PRUVOST Adam	27 juillet
GNOS LENOIR Maxime	30 juillet
GONCALVES Joana	02 août



CABAN Thomas	07 août
CANTET Louna	08 août
BIGUERIES Jules	26 août
CARRICO Tom	02 octobre
BOULET Matéïs	03 octobre
LE BERRE Aymeric	11 novembre
SZACIK DECONINCK Younes	15 novembre
SCHOLTUS Lilwen	16 novembre
VEILLON Maxence	25 décembre



MORONVAL Nicolas & CHARRUE Marie11 juilletKURZAWSKI Thibault & CAZENAVE Anaïs29 aoûtBORDEAU Matthieu & ROUDY Alice12 septembreBARKATI Sabil & GERNEZ Isabelle21 novembre



SEMENUK veuve **LE QUILLIEC** Christine 08 février

DUREISSEIX veuve **BARRE** Jeannine 28 avril

CHARPENTIER épouse **DEPPE** Roselyne 09 mai

FÉLIX veuve **THIENARD** Suzanne 19 juillet **MULLER** Franck 1^{er} novembre





es élèves des classes maternelles et primaires sont venus nombreux commémorer le centenaire de l'année 1915 en entonnant la Marseillaise accompagnés brillamment par l'école de musique de Verberie. La commune a rendu hommage aux soldats de Saintines tombés pendant la première guerre mondiale, aux allumettiers

et aux femmes victimes de la guerre en les mettant à l'honneur.

Nous remercions la présence des associations des anciens combattants de Verberie et de Béthisy-Saint-Pierre ainsi que les enseignants de Saintines.

Un pot de l'amitié a été partagé à l'issue de la cérémonie.











e cinéma rural itinérant continue de fonctionner dans notre commune à raison d'une séance par mois, le samedi. Un film pour les enfants et un film pour un public plus large sont diffusés. La fréquentation reste stable, une vingtaine de spectateurs par séance.

Les tarifs restent inchangés, 3 euros pour les enfants de moins de 16 ans, 4 euros pour les adultes. N'hésitez pas à assister à une séance.

Vous pouvez vous inscrire à la newsletter sur saintines.fr pour recevoir toutes les programmations au fur et à mesure des séances.

Prévision des séances pour 2016 (sous réserve de modifications)

Samedi 13 février Samedi 02 juillet

Samedi 19 mars Samedi 03 septembre

Samedi 16 avril Samedi 01 octobre

Samedi 14 mai Samedi 29 octobre

Samedi 11 juin Samedi 26 novembre





a municipalité a sollicité le club de tennis de table qui a répondu favorablement à notre demande pour participer au Téléthon 2015. Le samedi 5 décembre après-midi, les membres du club ont organisé un tournoi (minimum 2 euros reversés intégralement au Téléthon) et une vente de gâteaux. Malgré un tract distribué dans les classes, des affiches en mairie, à la salle des sports, des informations sur le panneau lumineux et le site de la commune, seules 2 personnes sont venues s'essayer au tennis de table. Nous remercions vivement le club d'avoir fait l'effort d'organiser ce tournoi ainsi que pour leur investissement et motivation.

Le comité des fêtes de Saintines a organisé un concours de belote avec 29 équipes le samedi 5 également et cela a rencontré un vif succès. Nous les remercions aussi.

Chaque année, les enfants participaient au Téléthon organisé par les enseignants. En raison des attentats du 13 novembre, ceux-ci ont décidé de ne pas maintenir cette manifestation.

Le périscolaire a lui aussi organisé une vente de gâteaux, bonbons, jacinthes, pop-corn, barbe à papa, porte-clés, le vendredi 4 décembre à 16h30 à la sortie des NAP. Le bénéfice de cette vente a été versé au Téléthon par l'intermédiaire de la MJC de Verberie.

Monsieur Schlachter, adjoint à Béthisy-Saint-Pierre a organisé un repas au profit du Téléthon 2016.

Une vingtaine de personnes de Saintines a participé au repas le vendredi 6 décembre à la salle des fêtes de Saint-Sauveur.

Les nombreux convives ont dégusté une choucroûte préparée par un traiteur de Compiègne qui a reversé l'intégralité des recettes au Téléthon.

Le groupe Béthi'Zik de Béthisy-Saint-Pierre a animé la soirée qui s'est achevée tardivement dans une ambiance de discothèque.











La somme totale des gains est de 819,30 € répartie de la manière suivante :

Tennis de table: 50,30 €Comité des fêtes: 174,00 €Dons des administrés en Mairie: 95,00 €

Participation au repas « choucroûte » (20 personnes) : 500,00 €



Noël de la Mairie

Le Père Noël de la Mairie a gâté tous les enfants de l'école en leur remettant un beau cadeau et un sachet de chocolats le jeudi 17 décembre à 16h30. Ce fut l'occasion pour certains de lui faire des bisous et de lui confier quelques secrets!

Après la remise du cadeau, les enfants ravis, ont pu déguster un bon goûter composé de crêpes et

de jus d'orange.





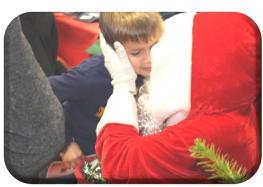
















Repas des aînés

es aînés du village se sont retrouvés dans la salle des fêtes le samedi 14 novembre pour partager un délicieux repas préparé par le traiteur Charles Delsaux de Pierrefonds.

Cette journée conviviale s'est terminée par des danses animées par Didier Thieux, que nous remercions pour sa disponibilité et la qualité de son



La présidente de la commission fêtes et cérémonies, Delphine DEBRAY





omme nous vous l'avions annoncé, nous allons procéder à l'aménagement de places de stationnement dans les rues de la commune, à certains points stratégiques qui posent problème.

Ces essais seront dans un premier temps à titre expérimental, matérialisés par des monoblocs PVC type chantier de couleur rouge et blanc. Nous serons assistés par les services de l'Unité Territoriale Départementale (UTD) pour positionner les blocs de la meilleure façon possible tout en respectant la réglementation en vigueur.

Une vingtaine de blocs nous ont été prêtés par l'UTD de Pont-Sainte-Maxence ; nous en profitons pour remercier M. LUDMAN, chef de centre, ainsi que son personnel.

L'avantage est de pouvoir les déplacer facilement. Ces aménagements resteront en place jusqu'à pleine satisfaction tant pour les riverains que pour les usagers de la route.

Au final, le but est de matérialiser définitivement les places de stationnement à la peinture et la signalisation adéquate.

Nous comptons sur votre compréhension et attendons de vous le meilleur accueil pour les agents afin de répondre au mieux aux demandeurs de ces aménagements.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos remarques et vos suggestions.



Feux tricolores

la demande de M. le Maire, plusieurs tentatives de réglages ont été réalisées sur ce carrefour en sortie de Saintines direction Verberie.

Le dernier en date a été réalisé le mardi 15 décembre 2015 par la Sté Lacroix signalisation en présence de la Sté SDEL (détentrice du marché). M. le Maire et l'adjoint aux travaux étaient également présents.

Ce dernier réglage permet d'améliorer le flux de circulation dans les deux sens de la RD 123, notamment aux heures de pointe, tout en restant efficace au niveau des caméras radars de prise de vitesse.

La réglementation en vigueur est exigeante en la matière et ne permet pas tout et n'importe quoi. Les feux sont "rouge permanent" et ils passent au vert lorsque les véhicules arrivent à moins de 50km/h de part et d'autre, et ce, à une distance d'environ 150m des feux.

Le journal de bord permet de comptabiliser le nombre de passages des véhicules dans les trois sens de circulation.

Le pic de nombre de passages/heure indique :

- 220 véhicules/heure dans le sens Verberie Béthisy-Saint-Pierre
- 260 véhicules/heure dans le sens Béthisy-Saint-Pierre Verberie
- 20 véhicules/heure quittent le lotissement allée des Peupliers







Vous souhaitez réaliser des travaux ou un aménagement ? Voici quelques informations.

Les demandes d'autorisation d'urbanisme donnent les moyens à l'administration de vérifier qu'un projet de construction ou d'aménagement respecte bien les règles d'urbanisme en vigueur.

Lorsque des constructions sont irrégulières, les risques émanent de sanctions pénales, civiles, fiscales et administratives.



Vous déposerez une demande de **permis de construire** notamment pour :

- créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m², quelle que soit la hauteur
- changer la destination de locaux tout en modifiant la façade ou les structures porteuses.

(articles R.421-1 et suivants du code de l'urbanisme)

Vous déposerez une demande de **permis de démolir** pour :

les travaux démolissant ou rendant inutilisable tout ou partie d'une construction. (articles R.321-27 et suivants du code de l'urbanisme)

Vous déposerez une **déclaration préalable** notamment pour :

- modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (ravalement, devanture, toiture, création ou modification de fenêtre, création d'un châssis de toit, changement de matériaux, etc...)
- créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 5 m² mais inférieure ou égale à 20 m² et hauteur inférieure ou égale à 12 mètres
- créer ou modifier une clôture
- changer la destination sans travaux ou avec travaux ne modifiant pas les structures porteuses ou la façade

(articles R.421-9 et suivants du code de l'urbanisme)



Construction irrégulière et risque de SANCTIONS PENALES

Selon l'article L480-4 du Code de l'Urbanisme, en cas de constructions sans autorisation ou non conforme à l'autorisation, les utilisateurs du sol, les bénéficiaires des travaux, les architectes, les entrepreneurs ou les autres personnes responsables de l'exécution des travaux peuvent être punis d'une amende comprise entre 1 200 euros et un montant qui ne peut excéder, soit, dans le cas de construction d'une surface de plancher, une somme égale à 6000 euros par mètre carré de surface construite, démolie ou rendue inutilisable au sens de l'article L. 430-2, soit,

dans les autres cas, un montant de 300 000 euros. En cas de récidive, outre la peine d'amende ainsi définie un emprisonnement de six mois pourra être prononcé.

Toutefois le juge peut prononcer, en plus des sanctions ci-dessus, des mesures accessoires permettant la mise en conformité des constructions et pouvant aller jusqu'à la démolition du bien illégalement édifié. L'acquéreur de ce bien, même s'il ne peut être incriminé, devra en subir les conséquences. Ces mesures ont un caractère réel et, de ce fait, vont s'appliquer à l'immeuble en quelques mains qu'il se trouve.

Construction irrégulière et risque de SANCTIONS CIVILES

Toute personne qui subit un préjudice personnel du fait de la réalisation irrégulière de la construction (un voisin par exemple) peut agir en dommage et intérêt contre l'auteur de la construction au titre de l'article 1382 du code civil. Pour cela, il faudra que la construction viole une règle d'urbanisme et que le demandeur prouve que cette violation entraîne un préjudice.

Construction irrégulière et risque de SANCTIONS FISCALES

Les sanctions fiscales encourues lors d'une construction non conforme aux autorisations d'urbanisme ou sans autorisation sont le paiement des redevances relatives à l'autorisation (par exemple la taxe d'aménagement), parfois accompagnées de pénalités égales au montant des taxes dues.

Construction irrégulière et risque de SANCTIONS ADMINISTRATIVES

1- L'obligation de régularisation en cas d'une nouvelle demande d'autorisation

Face à une construction irrégulière et lorsque le propriétaire demande une nouvelle autorisation pour une nouvelle construction sur le même bien (par exemple une extension), l'administration peut s'opposer à cette nouvelle autorisation tant que la situation actuelle n'est pas régularisée.

Toutefois, si un délai minimum de dix ans sépare l'achèvement de la construction irrégulière de la nouvelle demande autorisation, l'administration ne pourra plus se fonder sur l'irrégularité de la construction initiale pour refuser la nouvelle autorisation. Le législateur institue ici un véritable droit à l'oubli.

2 – L'interdiction de raccordement aux réseaux

Selon l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme, l'administration peut refuser que les constructions irrégulières soient raccordées, à titre définitif, aux réseaux d'électricité, d'eau, de gaz ou de téléphone.

3 - Interdiction de reconstruire

Selon l'article L111-3 du Code de l'Urbanisme, « la reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit ou démoli depuis moins de dix ans est autorisée nonobstant toute disposition d'urbanisme contraire, sauf si la carte communale, le plan local d'urbanisme ou le plan de prévention des risques naturels prévisibles en dispose autrement ».

Ce droit à la reconstruction à l'identique est retiré si la construction a été irrégulièrement édifiée.





es riverains du lotissement de l'allée des Peupliers nous ont signalé des mauvaises odeurs provenant du réseau d'eaux usées et le manquement de plaque de regard assainissement.

Nous avons demandé l'intervention de notre prestataire (SAUR) en charge de l'entretien du réseau assainissement.

Après vérification des installations et des raccordements, il s'avère

qu'une malfaçon a été constatée et qu'elle est la cause de ces désagréments.

Les agents de la SAUR ont remis en état les raccordements et les installations y compris regard, tampon et canalisations.

Nous espérons que les nuisances vont disparaître et que le confort des riverains sera retrouvé. Nous restons à leur écoute si besoin.





Voisins Vigilants

De nombreux cambriolages ont eu lieu sur la commune depuis la période des fêtes et également aux alentours de Saintines. Redoublez de vigilance.

Les Voisins Vigilants relaient à la gendarmerie toutes informations, faits inhabituels ; donc, n'hésitez pas à informer la Mairie si vous voyez quelque chose de suspect.

Vous pouvez aussi rejoindre les Voisins Vigilants en vous faisant connaître auprès du secrétariat de la Mairie.

Nous remercions par avance les personnes qui souhaiteraient participer.





Type de desument	Durée de	Drácicions	
Type de document	conservation	Précisions	
Quittances, avis d'échéance, courriers de résiliation, preuves du règlement	Date du document + 2 ans		
Contrat	Durée du contrat + 2 ans		
Factures (achat, répara- tions)	Durée de conservation du véhicule	+ 2 ans en cas de revente (vice caché)	
PV pour amende forfaitaire	3 ans	Si le Trésor public n'a rien fait pour obtenir le paiement de l'amende 3 ans après sa notification, l'automobiliste ne doit plus rien	
Relevés de compte, talons de chèque	5 ans	Un débit frauduleux peut être contesté dans un délai maximum de 18 mois	
Contrat de prêt (immobilier et consommation) et autres justificatifs	2 ans	À compter de la dernière échéance	
Chèques à encaisser	1 an et 8 jours	Passé ce délai, le chèque ne peut plus être encaissé mais la dette reste due	
Actes d'état civil (copies intégrales et extraits)	Permanente	Certaines procédures nécessi- tent un acte d'état civil récent	
Avis de versement d'allocations familiales	3 ans	Délai de reprise en cas de trop versé (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration). L'allocataire a 2 ans pour agir en paiement de ses prestations.	
Jugement de divorce, jugement d'adoption Permanente		En cas de perte, une copie est fournie par le tribunal	
Acte de reconnaissance d'un enfant	Permanente		
Contrat de mariage (documents relatifs aux biens apportés ou acquis lors du mariage par donation ou legs)	(documents relatifs aux ens apportés ou acquis lors du mariage par donationPermanenteEn cas de perte du comariage, s'adresser au qui l'a établi		



Impôts

Travail

Santé

		- Outlittie
Livret de famille	Permanente	En cas de perte, un duplicata peut être obtenu à la Mairie
Déclarations de revenus et avis d'imposition sur le revenu	3 ans	À compter de l'année qui suit l'année d'imposition (exemple : déclaration 2013 à conserver jusqu'à la fin 2016)
Avis d'impôts locaux (taxe foncière, taxe d'habitation)	1 an	3 ans en cas de dégrèvement, exonération ou abattement
Bulletins de salaire, contrat de travail, certificats de travail.	Jusqu'à liquidation de la retraite	Le salarié dispose de 3 ans pour réclamer un arriéré de salaire
Attestation assedic ou pôle emploi	Jusqu'à obtention de l'allocation chômage	Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite
Reçu pour solde de tout compte	6 mois	À compter de la signature du salarié (3 ans à défaut de signature)
Échéances allocations chômage	3 ans	Délai de reprise du trop perçu (10 ans en cas de fraude ou fausse déclaration). Ce document peut être utile dans le cadre du calcul des droits à la retraite.
Bulletins de paiement de la pension de retraite	Permanente	
Récapitulatif de rembourse- ments d'assurance maladie et maternité	2 ans	Délai de reprise du trop perçu (5 ans en cas de fraude ou de fausse déclaration)
Carte de mutuelle, demande de remboursement	Variable selon l'organisme	Voir les délais prévus dans le contrat
Ordonnances	1 an minimum	Délivrance de lunettes : 3 ans - (personne de plus de 16 ans) Délivrance d'audioprothèses : pas de délai
Preuves du versement d'indemnités journalières	Jusqu'à liquidation des droits à la retraite	
Carnet de vaccination, carte de groupe sanguin, carnet de santé	Permanente	Carnet de santé d'un enfant à conserver au moins jusqu'à sa majorité
Certificats, examens médicaux, radiographies	Permanente	Documents utiles en cas de rechute ou d'aggravation de l'état de santé

Logement

Source service-public.fr

Factures d'électricité et de gaz	5 ans	Délai pour contester une facture. Le fournisseur a 2 ans pour agir en paiement contre un abonné.
Factures d'eau	5 ans	Délai pour contester une facture. Pour agir en paiement contre un abonné, le fournisseur a : - 4 ans (fournisseur public), - 2 ans (fournisseur privé).
Factures de téléphonie (fixe et mobile) et internet	1 an	
Preuve de restitution de matériel (box)	2 ans (à compter de la restitution)	
Factures liées aux travaux	10 ans ou 2 ans selon la nature des travaux	- Gros-œuvre : 10 ans - Petits travaux (fenêtres par exemple) : 2 ans
Certificats de ramonage	1 an	
Attestations d'entretien annuel des chaudières	2 ans	
Titre de propriété	Permanente	
Preuve du paiement des charges de copropriété, correspondances avec le syndic , procès verbaux des assemblées générales de	10 ans	
Contrat de location, état des lieux, quittances de loyer	Durée de la location + 3 ans	Ces délais s'appliquent aux logements loués comme résidence principale (vides ou

A SAVOIR

La plupart du temps, les documents à conserver sont au format papier, vos documents peuvent aussi vous être envoyés par courrier électronique ou être mis à votre disposition sur le site internet de l'entreprise ou de l'organisme émetteur.

Ces documents ont la même valeur juridique que les documents papier originaux et les mêmes durées de conservation.

Si vous les scannez vous-même pour les conserver au format numérique, ces copies n'auront pas de valeur juridique.







Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).

L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :

les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures ;

les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures ;

ATTENTION : cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité

sécurisées pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance. Inutile de vous déplacer dans votre Mairie ou votre consulat.

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.

Les États membres de l'Union européenne et un certain nombre d'autres pays d'Europe ou du pourtour méditerranéen acceptent la carte nationale d'identité comme document de voyage.

PIECES DEMANDEES	S'ADRESSER A	PIECE A FOURNIR	
Carte d'électeur	Mairie du domicile	Carte d'identité et un justificatif de domicile	
Carte grise	Sous-préfecture	Formulaire comportant l'indication des pièces à joindre.	
Duplicata de livret de famille	Formulaire de demande à remplir à la Mairie du lieu de mariage ou du domicile		
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Indiquer nom, prénoms et date de naissance (envoi à la Mair du domicile)	
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de dé- cès ou domicile du défunt	Thidiquer nom incènoms et date du mariage (envoi à la Ma	
Passeport biométrique	Les imprimés sont à retirer en Mairie de Saintines, mais ils doivent être déposés dans l'une des 26 communes de l'Oise, liste disponible sur le site de la commune, rubrique « vos démarches » Attention, certaines communes ne reçoivent que sur RDV, il est donc préférable de les contacter avant de déposer votre demande.		

Ecole Louis Collas





e 7 décembre 2015, les parents d'élèves de l'école ont organisé une vente de sapins au profit de la coopérative scolaire.

Cette année, 26 sapins d'excellente qualité en provenance d'un producteur local ont été vendus. Les parents délégués remercient l'ensemble des personnes qui se sont déplacées pour venir acheter un sapin.

Les organisateurs de cette opération rappellent que cette vente n'est pas réservée uniquement

aux familles de l'école mais bien ouverte à tous.



Pour information Sapin nordmann 1m50 : 26€ 1m75 : 31,50€



Photocopieur

Le photocopieur des enseignants, ayant effectué de bons et loyaux services depuis plusieurs années, a été remplacé pour un appareil flambant neuf.

Le contrat de location a été revu pour optimiser le rendement et le coût des photocopies.

Nous lui souhaitons longue vie!!



Blog de l'école Louis Collas Blogs.ac-amiens.fr/ecolesaintines





In décembre, les élèves des 5 classes de l'école de Saintines ont assisté au spectacle de Noël offert par la Communauté de Commune de la Basse Automne. Il s'agit de « Pierre et le loup », spectacle de marionnettes à fils de la compagnie « Historion ». Nous remercions la CCBA pour avoir offert ce beau spectacle à nos enfants.





Le coin des Associations





Depuis plus de 50 ans, l'Association de Tennis de Table de SAINTINES permet à tous de pratiquer notre sport dans un lieu adapté et convivial.

Concernant les compétitions par équipe, la première phase du championnat s'est achevée fin décembre.

Le bilan à la mi-saison est le suivant :

- l'équipe I se maintient en Régionale 2 en finissant 4^{ème} de sa poule.
- l'équipe II redescend quant à elle en Régionale 4 avec l'ambition de remonter de division rapidement.
- l'équipe III se maintient en Départementale 1 en finissant 6^{ème} de sa poule.
- l'équipe IV, remporte la 1^{ère} place de son groupe et accède en Départementale 3.

Les équipes jeunes engagées dans le championnat départemental continuent leur



saison et leur progression est très satisfaisante.

Outre ces championnats par équipe, l'ATTS s'est mobilisée pour d'autres organisations (Téléthon, championnat individuel vétérans départemental, championnat jeunes, ...).

Le jeudi 5 mai 2016 aura lieu la prochaine édition du tournoi départemental de Saintines, qui, chaque année, regroupe les meilleurs joueurs du département. Tous les saintinois sont invités à assister aux finales en fin d'après-midi.

L'ATTS adresse à toutes les saintinoises et saintinois ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année 2016.



Championnat départemental vétérans

Kick and Thai

e Kick and Thaï Saintines est un club de Muaythaï (boxe Thaïlandaise) de Kick Boxing et de K1 Rules, animé par M. Guy Moreels et M. Sébastien Abrunhosa.











Créneaux horaires: Lundi 19h-21h, Mercred

19h15-21h00, Vendredi 19h-21h00

Contact: M. Guy MOREELS 07-88-36-89-00

Mail: kickandthai@gmail.com
Facebook: kick and thaï Saintines

Tarifs: Adultes: 150 € / Moins de 18 ans: 120 €

Le coin des Associations



Comité des fêtes



De mémoire de Saintinois, il y a bien longtemps qu'il n'y avait pas eu un réveillon aussi bien réussi.

Décoration des grands soirs avec un repas gastronomique savoureux élaboré par GERARD (traiteur événementiel) " LA FARANDOLE des SAVEURS ".

GIPSY à la voix exceptionnelle accompagnée de Lionel (guitariste talentueux) nous ont fait chanter, danser dans une ambiance de feu jusqu'au bout de la nuit. La soirée s'est terminée vers 4H30 du matin avec les félicitations de tous.



Nous remercions toutes les personnes présentes qui nous ont apporté leur confiance et nous leur souhaitons une très bonne et heureuse année 2016.

Le président du Comité des Fêtes, Jean BOROWSKA

Le coin des Associations



Club de l'amitié

lassociation des aînés ruraux de Saintines est heureuse de présenter ses vœux et de souhaiter une très bonne année 2016 à tous les saintinois et saintinoises.

En ce début d'année, nous renouvelons nos remerciements à la municipalité pour la subvention et la mise à disposition de la salle.

En 2015, nous avons dû annuler deux sorties par faute de participation.

Nous avons pu organiser quelques manifestations, à savoir :

- le 18 mars, un repas à l'auberge d'Aramont,
- le 17 avril, visite de la verrerie d'art à Soissy-sur-Ecole,
- le 10 septembre, sortie à Fécamp,
- le 30 octobre, spectacle « voyages aux îles Polynésiennes » au Tigre à Compiègne,
- le 19 décembre, le repas de fin d'année, animé par Didier Thieux, avec la visite de Monsieur Degauchy qui nous a gratifiés de quelques chansons.

La Présidente de l'Association, Ginette DESMOULINS

Boîte à Idées



Il vous est possible d'émettre des suggestions ou remarques en utilisant les "fiches de communication" ci-dessous ou disponibles en Mairie. Une fois ces fiches remplies, vous pourrez les déposer en Mairie dans la boîte prévue à cet effet. Ces fiches resteront confidentielles si vous le souhaitez. Notre équipe prendra en compte vos remarques et suggestions. Nous étudierons chaque idée et y donnerons suite en fonction des possibilités de la commune.

	·						
	Saintines	FICHE DE C Boît	OMMUNIC e à Idées	ATION			
<u>.</u>	Ces informations nous permettront de vous recontacter pour d'éventuelles précisions. Vos coordonnées ne seront pas diffusées						
-acultatif	Nom:		Prénom :				
Fact	Téléphone :		Date :				
Lie	Lieu concerné :						
	Type d'action demandée						
	☐ Sécurité		Amélioration		Innovation		
De	escription :						

Infos Utiles





Mairie de Saintines

Horaires d'ouverture:

Mardi: 15h à 19h Jeudi: 9h à 12h

Vendredi: 14h à 16h Samedi: 9h à 12h



Accueil téléphonique de 9h à 12h et de 13h30 à 17h Tous les jours sauf le mercredi

Téléphone: 03.44.40.97.06 Fax: 03.44.40.99.27

Mail: mairie-saintines@wanadoo.fr

Site internet: saintines.fr



Collecte des déchets Encombrants en porte à porte : vendredi 11 mars

Déchets Verts: reprise le lundi 4 avril

Contacts Mail CCBA

Messagerie générale contact@cc-ba.com

Service déchets dechets@cc-ba.com

Relais Assistantes Maternelles rampe@cc-ba.com

Déchetterie de Verberie

Horaires d'ouverture : Du mardi au samedi 9h à 12h et 14h à 18h

Le dimanche 9h à 12h Fermeture le lundi et les jours fériés

Vente du pain et Agence Postale Communale Du lundi au samedi de 8h30 à 12h00 Sauf dimanche et jours fériés

Directeur de la publication: Monsieur le Maire.

Rédaction: Mme Ferret, Mme Debray, M. Desmaret, Mme Copigny, Mme Ribouleau, Mme Grébaut, M. André.

Conception: M. André

IPNS. Ne pas jeter sur la voie publique. 450 exemplaires.